



MAIRIE D'AMBILLY

Le Maire,

à

Monsieur le Président
EPF de la Haute-Savoie
1510 Route de l'Arny

74350 ALLONZIER-LA-CAILLE

N/ réf. : GM/ach
Dossier suivi par Adrien CHIRIATTI
Courriel : service.urbanisme@ambilly.fr
Tél. : 04.50.38.38.20

AMBILLY, le 15 février 2021

Objet : demande de rachat anticipé – portage « Capolo », 28 rue des Ecoles à Ambilly – référence C008AN1.

Monsieur le Président,

L'EPF 74 porte pour le compte de la Commune d'Ambilly, sur la thématique « équipement public », la parcelle bâtie cadastrée AD n°34, dénommée « propriété Capolo », depuis le 18 novembre 2015 sur la base d'une convention de portage de 10 ans avec remboursement par annuités. Cette acquisition avait été demandée par la Commune en vue de la réalisation d'un cheminement piéton/vélo entre la rue des Ecoles et le Clos Babuty, tel que prévu au Plan Local d'Urbanisme.

Dans le cadre du projet de réseau de chaleur urbain déployé par le SYANE, et dont la Commune est partenaire, la parcelle en question a été identifiée comme pouvant accueillir une canalisation amenée à desservir les équipements publics municipaux (Clos Babuty, mairie, gymnase, école) depuis la rue des Ecoles. La réalisation du cheminement piéton/vélo initialement prévu pourra se faire à la suite de ces travaux.

Dans ce contexte, des conventions devront être passées avec le SYANE compte tenu de la présence future de réseaux enterrés et, ensuite, le terrain sera ouvert à la circulation publique.

Afin de simplifier la gestion juridique de cette opération, je formule la demande de mettre fin de manière anticipée à la convention de portage qui nous lie pour cette parcelle, ceci afin que ce foncier revienne pleinement à la Commune, comme le serait un élément de son domaine public.

Enfin, pour ne pas perdre de temps sur le planning opérationnel de déploiement du réseau de chaleur, je me permets également de vous solliciter pour déposer une demande de permis de démolir en vue de la destruction de la maison existante sur la parcelle.

Les services municipaux se rapprocheront des vôtres afin de définir les modalités de mise en œuvre de ces demandes.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire, Guillaume MATHELIER



Copie à Annemasse Agglomération